

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-SAUVES D'Auvergne DU 7 OCTOBRE 2011 A 20 HEURES 30**

sous la Présidence de Claude BRUT, Maire

Présents : Michelle MARION, Christian GUILLAUME, Thierry VEDRINE, Florent MANRY, adjoints – Laurence BALIX, Jean-Louis BOIVIN, Karine VERGNE, Pierre MESURE, Cyril MARTIN.

Excusés : Joël BRUGIERE, Jean-Pierre FOULHOUX, Marie FALGOUX (pouvoir donné à Claude BRUT).

Secrétaire de Séance : Laurence BALIX.

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 5 août 2011: Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Acquisition du tracteur

Monsieur Le Maire présente à l'Assemblée, les différentes offres qu'il a reçues pour le remplacement du tracteur :

Société	Prix tracteur neuf H.T.	CV	Prix tracteur occasion H.T.	Heures
CHAPPE	45 000 €	110	39 000 €	2700
	47 000 €	112		
SAUDADE	57 975 €			
FOURNIAL	48 000 €	109	38 000 €	1800
TINET	50 000 €	112		
ESCURAT	43 200 €	112		
MCDA	50 000 €	110		

Monsieur Christian GUILLAUME ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'acquérir le tracteur 110 CV auprès de la Société CHAPPE, pour un montant de 45 000 € HT
- sollicite une subvention auprès du Conseil Général accompagnée d'une demande d'achat anticipé
- autorise Monsieur le Maire à passer commande.

FIC – Programmation investissement 2012

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il lui appartient de définir la programmation des investissements éligibles au FIC pour l'année 2012.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal retient le programme Voirie 2012 pour un montant de 190 400 € HT. Le détail des chemins concernés par ce programme de réfection fera l'objet d'une étude complémentaire menée conjointement avec les services de la DDT et sera à l'ordre du jour d'une prochaine réunion du conseil municipal.

Travaux d'enfouissement du réseau électrique

Un devis sera demandé au SIEG pour l'enfouissement des lignes électriques et le remplacement des lampadaires au foirail.

Réfection du chemin chez Chabosy

M. le Maire souhaite réunir les ayants-droit de la section de Chabosy pour étudier le financement de la réfection de la voirie communale desservant la carrière et le village.

Vente terrain sectional à la commune de NANTERRE

A la demande du Conseil Municipal et sur convocation de Monsieur le Sous-Préfet, les électeurs de la section de Liournat et de Saint-Sauves se sont prononcés le samedi 24 septembre 2011, par vote, sur le projet de vente à la commune de Nanterre de terrains sectionaux en vue de la mise en place d'un périmètre de protection de captage.

Les résultats sont les suivants :

- **Section de Liournat** : YR 57 en partie (1 345 m²) pour 135 €
Inscrits : 35
Majorité requise (35/2) : 18
Nombre de OUI (favorables à la vente) : 16
Nombre de NON (opposés à la vente) : 9
- Votants : 25
- Exprimés : 25

- **Section de Saint-Sauves** : YL 9 en partie (270 m²) pour 27 €
Inscrits : 179
Majorité requise (179/2) : 90
Nombre de OUI (favorables à la vente) : 66
Nombre de NON (opposés à la vente) : 9
- Votants : 76
- Exprimés : 75 (1 nul)

Le Conseil Municipal :

1° - approuve à l'unanimité les projets de vente des biens sectionaux à la commune de Nanterre tels que présentés ci-dessus bien que ceux-ci ne recueillent pas l'accord de la majorité des électeurs de chaque section,

2° - demande, à l'unanimité, à Monsieur le Sous-Préfet de bien vouloir prendre en considération :

- la nécessité pour la commune de Nanterre d'acquiescer lesdites parcelles pour mettre en place un périmètre de protection pour leur captage d'eau
- la surface et la valeur minimales des parcelles à céder.

Versement de subventions exceptionnelles

Vu les crédits ouverts au compte 6574,

Le Conseil Municipal décide de verser les subventions exceptionnelles suivantes :

- Association Sancybérie : 1 500 € pour l'organisation du spectacle du 3 septembre 2011
- Coopérative scolaire : 300 € pour l'achat de fournitures.
- Groupement communal de défense contre les ennemis des cultures : 382.75 € pour l'acquisition d'un appareil de détection électronique.

Personnel communal

A l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de prendre en charge les heures supplémentaires effectuées par Mme Marinette LOURADOUR (organisation de diverses manifestations) chiffrées à 44 et qui seront réglées en octobre et novembre 2011
- de rembourser à Mme Catherine DUFAUD les frais de déplacement estimés à 59,50 € (1 aller-retour à Clermont-fd et 1 aller-retour à Montpeyroux)

Décisions modificatives

M. le Maire expose à l'assemblée que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2011, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Désignation des articles			
Num / Chap. Glob.	Libellé	Recettes	Dépenses
165-00	Dépôts et cautionnements reçus	0.00	530.00
27638-00	Autres établissements publics	0.00	- 530.00
TOTAL		0.00	0.00

Monsieur le Maire invite Le Conseil Municipal à voter ces crédits.
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus

Approbation divers devis

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les différents devis présentés par Monsieur Le Maire :

- Société BODET : Remise en service des sonneries horaires (Eglise) pour un montant de 1 253 € H.T.
- Société RMCL : Aménagement entrée chemin Huistiaux : 1 690 € H.T. et Lotissement Les Ludines : 2 853,50 € H.T.
- Entreprise GUILLAUME : Abattage de sapins à la MARPA et enlèvement des troncs uniquement : 310 € H.T. (un devis sera demandé pour l'abattage d'un tilleul à Hors et la taille des platanes aux Ludines)
- Mic Signaloc : Plaques de rues, supports : 10 406,10 € H.T.
- Norematt : Réparation débroussailleuse : 8 847,43€ H.T. (Cette réparation sera prise en charge par l'assurance suite au sinistre du tracteur).

Illuminations 2011/2012

M. le Maire présente le devis estimatif des travaux d'illuminations pour 2011/2012 qui s'élève à la somme de 3 200 € HT et qui prévoit l'acquisition de 3 guirlandes brindilles et d'une mini cascade LED blanc. Il rappelle que le S.I.E.G. subventionne ces travaux à hauteur de 50 % du montant HT.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve cette dépense et autorise M. le Maire à signer la convention correspondante.

M. le Maire propose de revoir l'illumination de la nouvelle mairie en 2012. Il sera demandé un branchement pour la mise en place de guirlandes électriques au carrefour de la rue Armand Guillaumin et de la rue de l'Arbre Sully.

Admission en non valeur de produits irrécouvrables

Le Conseil Municipal :

Vu les budgets des services annexes eau et assainissement de 2011,

Vu les états des produits irrécouvrables dressés et certifiés par Monsieur PHILIPPON receveur municipal qui demande l'admission en non valeur et par suite la décharge de son compte de gestion des sommes portées auxdits états et ci-après reproduits,

Vu également les pièces à l'appui,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Le Maire,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, article 2342-4

Considérant que les sommes dont il s'agit ne sont point susceptibles de recouvrement suite au décès des redevables,

- Propose d'admettre en non valeur sur le budget eau 2011 :

MANRY Jean-Michel	20.00 €
ROUAM Marc	60.77 €
ROUAM Marc	68.93 €
TOTAL	149.70 €

- Au budget assainissement 2011

ROUAM Marc	5.20 €
ROUAM Marc	4.00 €
TOTAL	9.20 €

- Dit que ces sommes seront inscrites au compte 654 des budgets annexes eau et assainissement 2011.

Maintien du financement consacré à la formation des agents territoriaux

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal demande que soit rétabli le taux plafond de 1 % de la cotisation versée au Centre national de la fonction publique territoriale par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents.

Directive européenne au statut des sapeurs pompiers volontaires

M. le Maire donne lecture du courrier de M. Jean-Yves GOUTTEBEL, Président du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Puy-de-Dôme, concernant l'application d'une directive européenne réglementant le temps de travail des sapeurs pompiers volontaires (une période de 11 heures de repos devant être respectée avant la reprise du travail), et visant à modifier leur statut.

La directive n'étant pas encore finalisée, il est demandé aux conseils municipaux de se mobiliser aux côtés des sapeurs pompiers volontaires.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal demande que la directive européenne ne soit pas appliquée aux sapeurs pompiers volontaires ou du moins qu'elle soit renvoyée à la législation nationale.

Don de l'association Esprit Créatif

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à encaisser le don de 200 € provenant de l'association Esprit Créatif.

Avenant Contrat Enfance Jeunesse

Sancy-Artense Communauté, les communes de La Tour d'Auvergne et de Saint-Sauves d'Auvergne ont signé une convention d'objectifs et de financement avec la CAF du Puy-de-Dôme dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse 2010-2013.

L'objet de cette convention est ainsi de définir et encadrer les modalités d'intervention et de versement de la prestation enfance jeunesse.

Dans une logique territoriale, la CAF du Puy-de-Dôme propose d'intégrer le RAM et la halte-garderie de Tauves au Contrat Enfance Jeunesse.

A l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer l'avenant intégrant les actions menées sur la commune de Tauves.

Révision tarifs photocopies et télécopie

Vu les demandes des administrés qui sollicitent les services « photocopies et télécopies », M. Le Maire demande à l'Assemblée de fixer les nouveaux tarifs qui seront applicables à compter du 15 octobre 2011.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe les tarifs suivants :

- Photocopie A4 : - noir et blanc : 0,20 €
- couleur : 0,40 €
- Photocopie A3 : - noir et blanc : 0,40 €
- couleur : 0,80 €
- Télécopie : 0,50 €

Informations et questions diverses

Réhabilitation du presbytère : Le Conseil Général a décidé d'accorder une subvention de 72 914 € (25 % de 291 655 € HT) dans le cadre du FIC 2011. Les travaux de la chaufferie seront subventionnés à hauteur de 53 % sur une dépense estimative de 108 100 € HT (aides accordées par le Conseil Général, le Conseil Régional et l'Europe).

Litige ALMEIDA DE SA/Commune : Le jugement rendu par le tribunal administratif de Clermont-Ferrand annule la décision de M. le Maire d'opposition à la déclaration préalable pour la construction d'un muret avec pose d'un portail. Le tribunal condamne en outre la commune à verser à M. DE ALMEIDA la somme de 1 000 € au titre des frais. Le Conseil Municipal décide de ne pas se pourvoir en cassation.

PLU : M. le Maire donne à chaque conseiller un exemplaire du règlement du PLU modifié lors de la réunion du 23 septembre 2011 et les invite à faire part de leurs observations lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Gestion du personnel : M. le Maire informe l'assemblée qu'il a procédé à l'embauche de Mme Christine GEIDT en remplacement de Mme Séverine GAYDIER. Elle aura principalement en charge la gestion du centre de loisirs et assurera la garderie scolaire. Mme GEIDT est embauchée en contrat à durée déterminée jusqu'au 31 août 2011 à raison de 28 h hebdomadaires.

Parc photovoltaïque : M. le Maire donne lecture du courrier du Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne (CEN Auvergne) sollicité par l'association des Prades pour donner un avis technique au projet de parc photovoltaïque. Le CEN, ne disposant pas d'éléments précis sur l'emplacement des installations, préconise de prendre en compte les zones humides et les écoulements déjà définis.

Réglementation de la sismicité : La prévention des risques sismiques a fait l'objet de modifications réglementaires par décret du 22 octobre 2010 qui divise le territoire national en 5 zones de sismicité croissante allant de 1 (sismicité très faible) à 5 (sismicité forte). M. le Maire présente une carte du zonage sismique du département du Puy-de-Dôme. La commune de Saint-Sauves d'Auvergne est classée en zone 2 (faible).

Proposition de jumelage : M. le Maire informe l'assemblée d'une demande de jumelage de la région de Bolchié Ouki (Russie) avec la commune de Saint-Sauves d'Auvergne proposée par M. Olivier VEDRINE. La commune de Saint-Sauves est déjà engagée dans une action de jumelage puisqu'elle adhère au Comité de Jumelage de la Haute Dordogne. Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à la suggestion de M. VEDRINE.

Le Conseil Municipal prend acte :

- 1) - qu'une deuxième réunion d'expertise relative au dégât des eaux de Mme GUILLAUME aura lieu Jeudi 3 novembre 2011 à 14 h 30
- 2) - du courrier de réclamation de Mme Denise BATTU de Liournat
- 3) - du rapport d'activités et du compte administratif 2010 du SIAM de la région de Tauves
- 4) - des remerciements de la famille BOYER pour les condoléances adressées lors du décès de M. BOYER Alexis
- 5) - des remerciements des associations Pôle Activités Sancy Ouest, du Lotissement des Ludines, la Prévention routière pour le soutien de la municipalité et l'attribution d'une subvention communale
- 6) - des animations diverses qui auront lieu au mois d'octobre.